

Villefranche de Rouergue, le 22/03/2017

### **Compte-rendu du CTL du 21 mars 2017.**

Le CTL était reconvoqué à la suite du vote « unanime contre » sur le sujet du règlement intérieur de cette instance.

Pour FO-DGFIP, cette reconvoqueation devrait ne voir voter à l'ordre du jour que ce point, le quorum n'étant pas nécessaire suite à un premier vote unanime « contre ». En revanche, un deuxième comité aurait du être convoqué, par exemple à la suite, pour les autres point ajoutés, et que l'on verra en suivant.

Les débats ont commencé par le vote des PV des CT des 9 et 19 janvier 2017.

En suivant, la nouvelle discussion sur le règlement intérieur a débouché sur « rien de nouveau » : « rien à changer » et rien n'a changé...  
Deuxième vote contre.

La direction générale a demandé aux directions locales de mettre à l'ordre du jour le vote de l'arrêté de désignation du SIE comptable en charge de l'établissement des AMR (Avis de Mise en Recouvrement) des créances patrimoniales. Cette situation est déjà effective depuis la mise en place du nouveau fonctionnement des SPF-E... C'est pourquoi FO-DGFIP n'a pas souhaité participer à ce vote.

Un long point d'étape a été effectué sur le SAR jusqu'au 31/12/2016 (mis en place sur les trésoreries de Decazeville et Marcillac, recouvrement au-delà de la lettre de rappel de l'eau et de l'assainissement). Après ce long exposé cherchant à nous convaincre, chiffres à l'appui (35 SAR en France, dont 75 % de satisfaction !!!), la direction locale a annoncé son extension au SIAEP du Ségala, géré par la trésorerie de Baraqueville à compter 1er avril 2017. Le pôle départemental s'approche... rendez-vous fin 2017 début 2018 pour constater les dégâts en personnel dans les postes concernés. Mais il faut être moderne...

Sur le PAS (Prélèvement A la Source), long débat également pour nous convaincre du bienfait de cette extraordinaire réforme (à moins que dans quelques mois, cela change...). Les formations en cours sont également formidables, les mauvaises idées sont balayées, pourquoi ne l'a-t-on pas mis en place plus tôt ? Bon ok, il faut que au 1er janvier 2018, tout roule, que tous les employeurs (publics ou privés) aient financé la mise à jour de leur logiciel de paye, que nos fichiers soient à jour, que les taux des particuliers soient fixés pour toute l'année 2018 (pas de changements possible en cette première année...)... bref que tout ce qui ne marche jamais du premier coup chez nous, fonctionne ce coup-là...

En questions diverses, nous avons questionné la direction sur les volumes de collectivités transférées au 1er janvier 2018 entre les trésoreries du nord Aveyron (Argence-Espalion) et sur le Lézou (transfert entre Millau, Réquista et Pont de Salars). Dans chaque cas, environ 5 à 6 collectivités seraient concernées. Le directeur a pris contact avec les présidents des communautés concernées, charge à ces derniers de faire passer le message aux élus locaux.

En deuxième question, nous avons demandé au Directeur d'organiser un groupe de travail sur les crédits horaires pour les agents amenés à se rendre en formation et dont les délais de route seraient à prendre en compte. D'autres départements ont déjà délibéré sur le sujet. Pour le département de l'Aveyron, on attend la note nationale, dicit le président. Donc pour le moment, pas forcément d'équité entre les agents aveyronnais...

Enfin, la dernière question portait sur le DIF des élus. Poussés fort pour mettre en place cette mesure urgente en septembre 2016, on est toujours en attente d'un numéro de compte bancaire pour effectuer ces virements... d'où nos craintes pour les mesures à mettre en place (clin d'œil au PAS...).

Les représentants FODGFIP 12

